

Service référent : Population et citoyenneté

Hôtel de Ville, 122 rue Houdan, 92331 Sceaux cedex

Tél. : 01 41 13 33 00 - Fax : 01 41 13 33 99

www.sceaux.fr / rubrique Ma mairie en ligne / Formulaires utiles / Etat civil

Demande d'attestation d'accueil

Liste des pièces à fournir par l'hébergeant

- ▶ Carte nationale d'identité ou carte de résident
- ▶ 1 justificatif de domicile (Ex. : bail et dernière quittance de loyer, téléphone, ou EDF)
- ▶ Taxe foncière ou taxe d'habitation
- ▶ Justificatif(s) de ressources mensuelles (avis d'imposition, allocations,...)
- ▶ Timbre fiscal OMI (office des migrations internationales) d'une valeur de 45€, à se procurer auprès du trésor public.

Liste des pièces à fournir par les personnes accueillies, par l'intermédiaire de l'hébergeant

- ▶ Etat civil (nom, prénom(s), date et lieu de naissance)
- ▶ Coordonnées (adresse complète, éventuellement n° de téléphone)
- ▶ Durée et période du séjour
- ▶ N° du passeport de la personne accueillie.